



## FORMATION CONTINUE

# L'apprentissage par problème et l'apprentissage par équipe dans le curriculum de médecine : la force de la complémentarité (APPE201)

## Public cible

Vous prévoyez ou vous êtes déjà impliqués dans des activités d'apprentissage par problème (APP) ou d'apprentissage par équipe (APÉ) dans le programme de doctorat en médecine? Cette formation s'adresse à vous!

## Contexte

Dans le but de vous aider à animer ces séances, la formation vous permettra de comprendre les fondements pédagogiques et le déroulement de ces activités d'apprentissage, de même que la façon dont elles sont complémentaires pour faciliter l'acquisition des connaissances cliniques et fondamentales des personnes étudiantes.

Par le biais d'éléments de présentation, d'activités d'analyse et de discussions en groupe, vous pourrez vous approprier ces méthodes ainsi que des stratégies d'animation efficaces dans les situations présentant les défis les plus fréquents. Cet atelier interactif permettra d'approfondir vos différents rôles, de l'animation à l'appréciation de l'agir compétent des personnes étudiantes.

## Objectifs

À la suite de cette formation, les participantes et participants seront en mesure de :

1. Animer des séances d'APP et d'APÉ en respectant le déroulement prévu par le programme
2. Adopter le rôle de facilitateur en favorisant l'apprentissage actif des personnes étudiantes
3. Apprécier l'agir compétent des personnes étudiantes en situation de partage de connaissances en petit groupe

## QUAND

**Le 5 juin 2024**  
**13 h 00 à 16 h 30**  
**(Heures de l'Est)**

## DURÉE

**3.5 heures**

Date limite d'inscription :  
**31 mai 2024**

## Autres dates et lieux disponibles

**4 juin 2024**, Microsoft Teams

**26 juin 2024**, Nouveau-Brunswick

**27 août 2024**, Microsoft Teams

**4 septembre 2024**, Microsoft Teams

**27 novembre 2024**, Microsoft Teams

**10 décembre 2024**, Microsoft Teams

**3 juin 2025**, Microsoft Teams

## Référentiel de compétences pédagogiques

Le contexte d'enseignement de cette formation est :

- l'enseignement en contexte de classe structuré par le programme.

Les compétences liées au processus d'enseignement (PIER) pour cette formation sont :

- Planifier des situations d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation;
- Intervenir dans le cadre d'activités d'enseignement-apprentissage;
- Évaluer la performance des apprenants;

## Animation

### Animation :

P<sup>re</sup> Carolina Lucena Fernandes

P<sup>re</sup> Ève-Reine Gagné

P<sup>re</sup> Ann Graillon

### Conception :

P<sup>re</sup> Ann Graillon

P<sup>re</sup> Carolina Lucena Fernandes

P<sup>re</sup> Ève-Reine Gagné

P<sup>r</sup> Frédéric Balg

P<sup>re</sup> Kim Pion

P<sup>re</sup> Marie-Christine Boucher

P<sup>r</sup> Shane Aubé

P<sup>re</sup> Stéphanie Lemay

M<sup>me</sup> Sylvie Houde

## Accréditation

*Cette activité est accréditée par le Centre de formation continue (CFC) de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke qui est pleinement agréé par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et par le Comité d'agrément de l'éducation médicale continue (CAÉMC). Pour les professionnels de la santé, le CFC remet une attestation de présence de **3 heures** de formation accréditée. Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.*

*Selon le règlement du CMQ, cette formation correspond à **3 heures** d'activités de développement professionnel.*

*La présente activité offre une portion d'apprentissage collectif agréée (section 1) au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC). Vous pouvez déclarer un maximum de **3 heures** de section 1.*

*Ce programme d'apprentissage en groupe d'un crédit par heure répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), a reçu la certification du CFC et donne droit jusqu'à **3 heures** de crédits MainPro+.*

***Cette formation est reconnue dans la tâche de professeur de la FMSS.***

Prenez note que le délai maximum pour la délivrance de l'attestation est de 15 jours ouvrables.